

Informations de base	
2015/2276(INI) INI - Procédure d'initiative Capacités spatiales pour la sécurité et la défense en Europe Subject 3.40.05 Industries aéronautique et spatiale 3.50.03 Politique spatiale européenne 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	ZDROJEWSKI Bogdan Andrzej (PPE)	15/09/2015
		Rapporteur(e) fictif/fictive FRUNZULICĂ Doru-Claudian (S&D) KRASNODEŃBSKI Zdzisław (ECR) NICOLAI Norica (ALDE) LÖSING Sabine (GUE/NGL) TARAND Indrek (Verts/ALE)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)	MARINESCU Marian-Jean (PPE)	28/10/2015

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
29/10/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/10/2015	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
19/04/2016	Vote en commission		
26/04/2016	Dépôt du rapport de la commission	A8-0151/2016	Résumé

07/06/2016	Débat en plénière		
08/06/2016	Décision du Parlement	T8-0267/2016	Résumé
08/06/2016	Résultat du vote au parlement		
08/06/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2276(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/04820

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE572.951	25/01/2016	
Amendements déposés en commission		PE577.056	01/03/2016	
Avis de la commission	ITRE	PE575.369	11/04/2016	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0151/2016	26/04/2016	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0267/2016	08/06/2016	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2016)612		18/11/2016	

Capacités spatiales pour la sécurité et la défense en Europe

2015/2276(INI) - 08/06/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 446 voix pour, 156 contre et 71 abstentions, une résolution sur les capacités spatiales pour la sécurité et la défense en Europe.

Les députés ont rappelé que la politique spatiale était **une dimension essentielle de l'autonomie stratégique dont l'UE devait se doter** afin de préserver des capacités technologiques et industrielles sensibles ainsi que des capacités d'évaluation indépendantes. Ils ont souligné que le fait de disposer de capacités spatiales pour la sécurité et la défense en Europe était **important, voire vital** dans une multitude de situations allant d'un usage quotidien en temps de paix à la gestion des crises et à des problèmes de sécurité plus aigus, y compris la guerre à part entière. Or, la mise en place de telles capacités est une entreprise de longue haleine et le développement de capacités futures doit être programmé lors du déploiement de capacités actuelles.

Rôle des capacités et services spatiaux : les députés se sont dits convaincus de l'importance du rôle des capacités et services spatiaux pour la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune et d'autres politiques de l'Union européenne dans des domaines tels que l'action extérieure, la gestion des frontières, la sécurité maritime, l'agriculture, l'environnement, l'action pour le climat, la sécurité énergétique, la gestion des catastrophes, l'aide humanitaire et le transport.

Dans ce contexte, le Parlement a réaffirmé **l'importance et la valeur ajoutée de la politique spatiale dans le cadre de la PSDC** tout en estimant que l'espace devrait faire partie des politiques futures de l'Union (par exemple, des politiques en matière de sécurité intérieure, de transports, d'espace, d'énergie ou de recherche). Il a souligné l'importance :

- d'utiliser les capacités spatiales dans le cadre de la **lutte contre le terrorisme** et les organisations terroristes ;
- d'améliorer **l'accès aux capacités spatiales** dans le domaine de la communication par satellite, de l'analyse de la situation, de la navigation de précision et de l'observation de la Terre et d'assurer l'indépendance de l'Europe en ce qui concerne les technologies spatiales critiques et l'accès à l'espace ;
- d'utiliser les capacités satellitaires pour **mieux évaluer et identifier les flux d'immigrants illégaux** et les trajets qu'ils suivent et, lorsqu'ils arrivent d'Afrique du Nord, pour repérer les points d'embarquement, afin de procéder aux arrestations plus tôt et de sauver davantage de vies ;
- de consentir un **investissement financier** suffisant en vue de garantir l'autonomie de l'Union en matière d'infrastructures spatiales en se dotant des moyens nécessaires à cet effet.

Programmes spatiaux : le Parlement a rappelé que les deux programmes phares de l'Union - **Galileo** et **Copernicus** - étaient des programmes civils contrôlés par le pouvoir civil, et que c'est la nature européenne de ces programmes qui les a rendu possibles et a assuré leur succès. Il a demandé de veiller à ce que les programmes spatiaux européens mettent en place **des capacités et des services spatiaux civils utiles pour la sécurité et la défense européennes**, en particulier en consacrant des fonds suffisants à la recherche.

Compte tenu de l'essor actuel des programmes spatiaux à double usage de l'Union européenne, les députés ont plaidé pour **une approche globale, intégrée et à long terme du secteur spatial au niveau de l'Union européenne**, estimant que le secteur spatial devrait être mentionné dans la nouvelle stratégie globale de l'UE concernant les questions de politique étrangère et de sécurité.

Le Parlement a fait remarquer l'importance du **service public réglementé (PRS)** relevant de Galileo pour la navigation et le guidage des systèmes militaires. Il a invité la haute représentante et les États membres de l'Union à accroître leurs efforts en vue de la révision éventuelle du traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 ou à instaurer un nouveau cadre réglementaire qui tienne compte des progrès technologiques et vise à **éviter une course à l'armement dans l'espace**. Les députés ont estimé que la capacité du PRS devrait être développée davantage dans les prochaines générations afin de répondre à l'évolution des menaces.

Besoins de l'Union et objectifs stratégiques : le Parlement a demandé à la Commission de définir les besoins de l'Union en ce qui concerne la contribution potentielle de la politique spatiale à la PSDC sous tous ses principaux aspects: lancement, positionnement, imagerie, communication, météorologie spatiale, débris spatiaux, cyber-sécurité, brouillage, manipulation des données et autres menaces intentionnelles, sécurité du segment terrestre.

Le développement des capacités spatiales européennes pour la sécurité et la défense européennes devrait poursuivre **deux objectifs stratégiques clés** :

- **la sécurité sur la planète** par des systèmes spatiaux en orbite conçus pour surveiller la surface de la terre ou pour fournir des informations de positionnement, de navigation et de temps ou des communications par satellite, et
- **la sécurité dans l'espace extérieur ainsi que la sécurité de l'espace**, à savoir la sécurité en orbite et dans l'espace par des systèmes de surveillance de l'espace à la surface de la terre et en orbite.

Coordination opérationnelle : la résolution a souligné que la coopération entre la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, l'Agence du GNSS, l'Agence européenne de défense, l'Agence spatiale européenne et les États membres était cruciale pour améliorer les capacités et services spatiaux européens. L'Union devrait dès lors coordonner et appuyer cette coopération au moyen d'un **centre spécifique de coordination opérationnelle**.

Entre autres recommandations, le Parlement a également suggéré :

- de promouvoir l'innovation spatiale et de la recherche en matière de sécurité et de défense et d'élaborer des technologies de mégadonnées innovantes pour utiliser le plein potentiel des données spatiales pour la sécurité et la défense ;
- d'élargir les diverses initiatives diplomatiques de l'Union dans le domaine de l'espace, dans un cadre tant bilatéral que multilatéral, afin qu'elles contribuent à une plus grande institutionnalisation de l'espace ;
- de mettre en place un programme permanent et d'exploiter la valeur ajoutée européenne de l'Agence européenne de défense (AED) pour les communications militaires par satellite également ;
- de remédier à tout retard technologique potentiel afin de faciliter la coopération UE - États-Unis concernant les capacités et services spatiaux de l'avenir ;
- de renforcer la coopération entre l'Union européenne et l'OTAN dans le domaine de la sécurité et de la défense, y compris en ce qui concerne les capacités et services spatiaux ;
- de continuer à faciliter l'établissement d'un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique tout en empêchant toute militarisation de l'espace ;
- de faire en sorte que la surveillance de l'espace ou la météorologie spatiale, la communication par satellite, le renseignement électronique et les alertes rapides puissent bénéficier d'une plus grande coopération entre les secteurs public et privé et d'un soutien additionnel au niveau de l'UE ;
- d'évaluer comment répondre à la nécessité opérationnelle de données d'observation terrestre à très haute résolution au titre du programme Copernicus ;
-

de poursuivre le développement des propres capacités de l'UE en matière de [surveillance de l'espace et du suivi des objets en orbite](#) (*Space Surveillance and Tracking* - SST) ;

- d'élaborer des politiques et des capacités de recherche afin de fournir des applications futures et de développer une industrie européenne compétitive, capable de succès commerciaux fondés sur un environnement économique sain ;
- d'établir des cadres politiques et réglementaires afin de donner à l'industrie un nouvel élan et des incitations à poursuivre le développement technologique et la recherche sur les capacités spatiales.

Le Parlement s'est félicité du processus et des projets de développement de **nouveaux lanceurs européens** Ariane 6 et VEGA, jugeant la mise au point de ces lanceurs cruciale pour la viabilité et l'indépendance à long terme des programmes spatiaux européens. Il a également noté l'importance stratégique d'un **accès indépendant à l'espace** et la nécessité d'une action de l'Union en la matière, notamment en ce qui concerne la sécurité et la défense.

Enfin, les députés ont souligné que la création, à terme, d'un **cadre juridique permettant des investissements soutenus au niveau de l'Union européenne** dans les capacités de sécurité et de défense pourrait favoriser une coopération européenne plus intense et plus systématique en matière de défense afin d'assurer la disponibilité des capacités essentielles.

Capacités spatiales pour la sécurité et la défense en Europe

2015/2276(INI) - 26/04/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Bogdan Andrzej ZDROJEWSKI (PPE, PL) sur les capacités spatiales pour la sécurité et la défense en Europe.

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, exerçant les prérogatives de commission associée conformément à [l'article 54 du règlement intérieur du Parlement](#), a également été consultée pour émettre un avis sur le présent rapport.

Les députés ont rappelé que la politique spatiale était **une dimension essentielle de l'autonomie stratégique dont l'UE devait se doter** afin de préserver des capacités technologiques et industrielles sensibles ainsi que des capacités d'évaluation indépendantes.

Rôle des capacités et services spatiaux : les députés sont convaincus de l'importance du rôle des capacités et services spatiaux pour la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune et d'autres politiques de l'Union européenne dans des domaines tels que l'action extérieure, la gestion des frontières, la sécurité maritime, l'agriculture, l'environnement, l'action pour le climat, la sécurité énergétique, la gestion des catastrophes, l'aide humanitaire et le transport.

Dans ce contexte, le rapport a réaffirmé **l'importance et la valeur ajoutée de la politique spatiale dans le cadre de la PSDC** tout en estimant que l'espace devrait faire partie des politiques futures de l'Union (par exemple, des politiques en matière de sécurité intérieure, de transports, d'espace, d'énergie ou de recherche). Il a souligné l'importance :

- d'utiliser les capacités spatiales dans le cadre de la **lutte contre le terrorisme** et les organisations terroristes, car elle permet de repérer et de surveiller les camps d'entraînement des terroristes ;
- d'améliorer **l'accès aux capacités spatiales** dans le domaine de la communication par satellite, de l'analyse de la situation, de la navigation de précision et de l'observation de la Terre et d'assurer l'indépendance de l'Europe en ce qui concerne les technologies spatiales critiques et l'accès à l'espace ;
- de consentir un **investissement financier** suffisant en vue de garantir l'autonomie de l'Union en matière d'infrastructures spatiales en se dotant des moyens nécessaires à cet effet.

Programmes spatiaux : les députés ont rappelé que les deux programmes phares de l'Union - **Galileo et Copernicus** - étaient des programmes civils contrôlés par le pouvoir civil, et que c'est la nature européenne de ces programmes qui les a rendu possibles et a assuré leur succès. Ils ont demandé de veiller à ce que les programmes spatiaux européens mettent en place **des capacités et des services spatiaux civils utiles pour la sécurité et la défense européennes**, en particulier en consacrant des fonds suffisants à la recherche.

Compte tenu de l'essor actuel des programmes spatiaux à double usage de l'Union européenne, les députés ont plaidé pour **une approche globale, intégrée et à long terme du secteur spatial au niveau de l'Union européenne**, estimant que le secteur spatial devrait être mentionné dans la nouvelle stratégie globale de l'UE concernant les questions de politique étrangère et de sécurité.

Besoins de l'Union et objectifs stratégiques : les députés ont demandé à la Commission de définir les besoins de l'Union en ce qui concerne la contribution potentielle de la politique spatiale à la PSDC sous tous ses principaux aspects: lancement, positionnement, imagerie, communication, météorologie spatiale, débris spatiaux, cyber-sécurité, brouillage, manipulation des données et autres menaces intentionnelles, sécurité du segment terrestre.

Le développement des capacités spatiales européennes pour la sécurité et la défense européennes devrait poursuivre **deux objectifs stratégiques clés**:

- **la sécurité sur la planète** par des systèmes spatiaux en orbite conçus pour surveiller la surface de la terre ou pour fournir des informations de positionnement, de navigation et de temps ou des communications par satellite, et
- **la sécurité dans l'espace extérieur ainsi que la sécurité de l'espace**, à savoir la sécurité en orbite et dans l'espace par des systèmes de surveillance de l'espace à la surface de la terre et en orbite.

Coordination opérationnelle : le rapport a souligné que la coopération entre la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, l'Agence du GNSS, l'Agence européenne de défense, l'Agence spatiale européenne et les États membres était cruciale pour améliorer les capacités et services spatiaux européens. L'Union devrait dès lors coordonner et appuyer cette coopération au moyen d'un **centre spécifique de coordination opérationnelle**.

Entre autres recommandations, le rapport a également suggéré :

- de promouvoir l'innovation spatiale et de la recherche en matière de sécurité et de défense et d'élaborer des technologies de mégadonnées innovantes pour utiliser le plein potentiel des données spatiales pour la sécurité et la défense ;
- d'élargir les diverses initiatives diplomatiques de l'Union dans le domaine de l'espace, dans un cadre tant bilatéral que multilatéral, afin qu'elles contribuent à une plus grande institutionnalisation de l'espace ;
- de mettre en place un programme permanent et d'exploiter la valeur ajoutée européenne de l'Agence européenne de défense (AED) pour les communications militaires par satellite également ;
- de remédier à tout retard technologique potentiel afin de faciliter la coopération UE - États-Unis concernant les capacités et services spatiaux de l'avenir ;
- de continuer à faciliter l'établissement d'un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique tout en empêchant toute militarisation de l'espace ;
- de faire en sorte que la surveillance de l'espace ou la météorologie spatiale, la communication par satellite, le renseignement électronique et les alertes rapides puissent bénéficier d'une plus grande coopération entre les secteurs public et privé et d'un soutien additionnel au niveau de l'UE ;
- d'évaluer comment répondre à la nécessité opérationnelle de données d'observation terrestre à très haute résolution au titre du programme Copernicus ;
- de poursuivre le développement des propres capacités de l'UE en matière de surveillance de l'espace et du suivi des objets en orbite (*Space Surveillance and Tracking – SST*) ;
- d'élaborer des politiques et des capacités de recherche afin de fournir des applications futures et de développer une industrie européenne compétitive, capable de succès commerciaux fondés sur un environnement économique sain ;
- d'établir des cadres politiques et réglementaires afin de donner à l'industrie un nouvel élan et des incitations à poursuivre le développement technologique et la recherche sur les capacités spatiales.

Les députés se sont félicités du processus et des projets de développement de **nouveaux lanceurs européens** Ariane 6 et VEGA, jugeant la mise au point de ces lanceurs cruciale pour la viabilité et l'indépendance à long terme des programmes spatiaux européens. Ils ont également noté l'importance stratégique d'un **accès indépendant à l'espace** et la nécessité d'une action de l'Union en la matière, notamment en ce qui concerne la sécurité et la défense.

Enfin, les députés ont souligné que la création, à terme, d'un **cadre juridique permettant des investissements soutenus au niveau de l'Union européenne** dans les capacités de sécurité et de défense pourrait favoriser une coopération européenne plus intense et plus systématique en matière de défense afin d'assurer la disponibilité des capacités essentielles.